



Les bords de Seine de la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Crédit photo : Thierry Tassin

Programme *local* *de l'habitat (PLH)*

La communauté d'agglomération 2 rives de Seine s'est dotée, lors de sa création en 2006, de la compétence politique du logement et équilibre social de l'habitat.

À ce titre, elle a en charge la mise en œuvre d'une politique de l'habitat sur son territoire. La construction de cette politi-

que est en cours depuis 2006, notamment à travers l'élaboration d'un Programme local de l'habitat ayant pour vocation de déterminer les objectifs de cette politique. Après un état des lieux de la situation de l'habitat sur le territoire, des besoins et des dynamiques à l'œuvre, les études ont permis de définir 7 grands objectifs. [Suite p.2]

AU SOMMAIRE

<i>Édito</i>	p.2
<i>Logement et équilibre social</i>	p.2
<i>OPAH des 2 Rives</i>	p.4
<i>Permanences de l'ADIL</i>	p.5
<i>Chantiers de voirie</i>	p.6
<i>Zone des Cettons 2</i>	p.6
<i>Rouler plus propre</i>	p.7
<i>Nettoyage des berges</i>	p.7
<i>Chantier école</i>	p.8

ÉDITO



Historiquement, nos communes ont toutes connu des évolutions différentes, tant sur le plan économique que sur celui de l'aménagement du territoire (et ce constat nous a amenés à une réflexion globale du territoire constitué).

Aussi avons-nous choisi d'élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle de la communauté d'agglomération, en étroite collaboration avec chacune des villes. Celles-ci ont toutes émis un avis favorable au document en conseil municipal et arrêté ce programme intercommunal à l'unanimité en conseil communautaire.

Je rappelle que le PLH a pour objectif de donner une vision intercommunale de l'habitat et de permettre à chaque famille un parcours résidentiel complet et diversifié sur notre territoire. Nous pourrions ainsi fidéliser nos habitants et contribuer au rééquilibrage progressif de nos communes pour toutes les catégories de population, afin de maintenir le peuplement et la fidélisation de nos habitants et d'éviter le renforcement de disparités territoriales.

En 2008, 193 logements ont été créés. Toutefois, la construction annuelle de 220 logements est nécessaire pour maintenir notre population sur le territoire. Notre politique de l'habitat constitue donc plus que jamais l'un des enjeux majeurs de notre communauté d'agglomération.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Que 2010 vous apporte joie, santé, réussite dans vos projets, épanouissement dans vos activités professionnelles et une vie harmonieuse à partager avec vos proches.

*Pierre Cardo
Président de la communauté
d'agglomération 2 rives de Seine
Député des Yvelines*

PLH logement et équilibre social

7 objectifs :

- ✓ *Pérenniser la relance de la construction neuve de logements, en l'ajustant au niveau de développement économique du territoire, pour éviter les migrations domicile/travail.*
- ✓ *Maîtriser l'offre de foncier par rapport aux ambitions de construction neuve et de développement du territoire, pour éviter l'étalement urbain et la consommation importante d'espaces naturels, défavorable aux objectifs du développement durable.*
- ✓ *Renforcer les possibilités de parcours résidentiel au sein du territoire pour l'ensemble des ménages de la CA2RS : la possibilité pour un ménage de louer un logement de petite taille, puis de plus grande taille, puis d'acheter un bien plus grand.*
- ✓ *Poursuivre les actions engagées pour le parc privé, telles que l'OPAH (Opération programmée de l'habitat) en cours depuis 2007, et les actions de rénovation urbaine pour le parc de logements publics.*
- ✓ *Intégrer le PLH dans une optique de développement durable et de développement de l'économie locale : des exigences sur les qualités thermiques et les matériaux de construction, développement de l'information et de la formation des particuliers et des professionnels sur ces questions (création de l'agence conseil en éco construction en 2009).*
- ✓ *Tendre vers un rééquilibrage territorial de l'offre d'habitat : proposer une offre de logements sociaux de qualité dans toutes les communes de la Communauté d'agglomération.*
- ✓ *Mettre en place une politique d'accueil des gens du voyage.*

Le programme local de l'habitat définit également un nombre de logements à construire pour la période 2009-2014. Il prévoit la construction, sur l'ensemble des 6 communes, de 385 logements par an. Cette production de logements permettra à la fois de répondre aux besoins de décohabitation des ménages pour le maintien de la population du territoire et de conserver l'attractivité du territoire pour de nouveaux ménages.

Le PLH définit également un principe de répartition des logements selon leur forme urbaine et leur statut d'occupation. Ainsi, la répartition suivante est prévue :

- ✓ Part de collectif : **58 %**
- ✓ Part d'individuel groupé : **24 %**
- ✓ Part d'individuel diffus : **18 %**

- ✓ Part de locatif aidé : **25 %**
- ✓ Part en accession aidée : **27 %**
- ✓ Part en logements libres : **48 %**

Le PLH a fait l'objet d'une concertation étroite avec chacune des communes, qui ont donné un avis favorable sur ce document durant l'été 2009. Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le programme local de l'habitat le 14 décembre 2009.

Habitat

Gens du voyage : on arrête tout !

La loi du 5 juillet 2000 fait obligation aux communes et intercommunalités de plus de 5 000 habitants de se doter d'une aire d'accueil. C'est sur cette base que nous avons décidé de créer, en accord avec l'État, une aire de grand passage sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Également sensibles à la situation des nombreuses familles sédentarisées, vivant souvent dans des conditions précaires sur notre territoire, nous avons envisagé de créer un habitat adapté, afin d'éviter l'éparpillement de familles occupant les terrains sans droit ni titre et en infraction par rapport au document d'urbanisme réglementaire.

Aujourd'hui, nous constatons un envahissement de plus en plus fréquent de gens du voyage, y compris sur la commune de Chanteloup, exonérée par la loi de l'obligation de créer une aire, sans que l'État



procède aux évacuations, malgré nos demandes pressantes et répétées. Cette inertie nous fait légitimement craindre que l'État ne remplisse pas ses obligations, même si nous respectons les nôtres.

Ainsi avons-nous décidé d'arrêter l'instruction de la création d'une aire de grand passage et le lancement de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale se rapportant aux gens du voyage sédentarisés sur notre territoire, tant que l'État n'aura pas démontré qu'il fait appliquer la loi.



Au centre, Maurice Ouzoulias, président du SIAAP, et Pierre Cardo, président de la CA2RS, lors de la signature officielle de la charte pour la mise en oeuvre de la plateforme emploi.

Partenariat pour l'emploi

Le jeudi 26 novembre 2009, le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et les élus de la CA2RS ont officiellement signé une charte pour la mise en oeuvre d'une plateforme emploi dédiée au chantier (deuxième tranche des travaux d'extension de l'usine Seine-Grésillons - Triel sur Seine). Ce partenariat est destiné à favoriser l'embauche, sur le chantier, de salariés du territoire.

À cette occasion, élus et invités ont pu, sous la conduite de Maurice Ouzoulias, président du SIAAP, découvrir les avancées des travaux et les maquettes du projet final.

DOSSIER

OPAH des 2 Rives : encore six mois pour...

...favoriser la réhabilitation des
quartiers anciens

Dans un contexte où le logement est une préoccupation pour tous, la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS) fait de l'habitat une de ses politiques prioritaires, qu'il s'agisse d'améliorer les conditions d'habitat ou de disposer d'une offre locative nouvelle et raisonnée. Aussi, dès mai 2007, la CA2RS, en partenariat avec les communes membres, a décidé de conduire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (Opah). Par la mise en place de cette Opah, la CA2RS a pris en considération la problématique du mal-logement (habitat dégradé ou abandonné) dans les quartiers anciens et les centres villes. L'Opah est un dispositif qui allie assistance technique, dans la définition des travaux, et subventions incitatives*, dans leurs financements.

...mobiliser un financement avantageux

La CA2RS assure la mise en œuvre de l'opération, son pilotage, sa coordination et sa communication. Les communes, l'ANAH, la Région IDF, le Département des Yvelines et les Caisses de Retraite participent au financement des travaux.

...pour des travaux intérieurs, extérieurs

Les travaux éligibles aux aides OPAH concernent aussi bien l'intérieur que l'extérieur du logement. Ainsi les travaux peuvent-ils être engagés pour : l'adaptation au handicap, à la vieillesse, la mise aux normes d'installations (électricité, plomberie), le traitement de l'insalubrité, la maîtrise de l'énergie.

* Selon conditions de ressources



Avant...



Après...

Au-delà de la problématique travaux, l'Opah a permis de relever des situations complexes, difficiles tant juridiquement que socialement (péril, insalubrité) et d'entamer le dialogue.

L'Opah a aussi incité la remise sur le marché, à loyer maîtrisé, de logements laissés vacants.

La CA2RS encourage les bailleurs et les propriétaires de biens vacants à profiter de l'ingénierie technique et financière d'Opah pour promouvoir leur patrimoine. Il reste encore trop d'immeubles abandonnés ou dégradés. Les bailleurs doivent se saisir de l'Opah.

L'Opah, en chiffres

Durant les trois ans d'Opah, la CA2RS souhaite intervenir pour 145 logements et 62 logements en sortie de vacance.

Les résultats sont encourageants puisqu'on compte aujourd'hui 100 logements aidés, dont 30 logements locatifs, pour 2.000.000€ de travaux engagés, grâce à 800.000€ de fonds publics octroyés.

L'OPAH, c'est également une dynamique tournée vers les entreprises locales du BTP.

L'Opah, quand, où et comment ?

L'Opah a été conclue pour une durée de 3 ans. Initiée en mai 2007, elle laisse encore 6 mois pour en bénéficier ! L'Opah intervient dans les six villes de la CA2RS et concerne les quartiers anciens (8 périmètres au total*).

Habitants des périmètres Opah, que vous soyez propriétaires occupants, bailleurs, copropriétaires ou propriétaires souhaitant mettre en location des bâtiments vacants, vous pouvez bénéficier de l'OPAH et prendre contact avec le PACT 78, qui est l'opérateur chargé de la mise en oeuvre de l'Opah.

Avec une présence régulière dans les villes (permanences, porte à porte), il accompagne les porteurs de projets de la définition des travaux jusqu'au versement des subventions. Hors périmètre OPAH, le PACT 78 peut vous renseigner sur les aides classiques d'amélioration de l'habitat (113 projets accompagnés à ce jour).

Après le 14 mai 2010, la CA2RS souhaite poursuivre son engagement et son investissement pour le logement, d'autant plus que les habitants ont accueilli et répondu favorablement au dispositif Opah.

Contact :

PACT 78
Anaïs Louvel-du Payrat
01 39 07 82 53

* Liste des rues consultable auprès du PACT78 et en Mairie

Permanences ADIL

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme local de l'Habitat, la CA2RS a mis en place, avec l'ADIL 78 (Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines), des permanences d'information sur le logement pour tous les habitants des communes membres de la CA2RS.

L'ADIL78 propose ainsi un conseil gratuit en matière de logement.

L'ADIL offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement : construction, acquisition, amélioration, location, recherche d'un logement... Des spécialistes du droit et du financement du logement établiront avec vous un diagnostic personnalisé de votre projet, conforme à votre situation et à son évolution prévisible : étude de financement, information sur les différentes formules de prêts, aspects juridiques...

Permanences

Carrières-sous-Poissy
Sans rendez-vous

Pôle multiservices
124 avenue Maurice Berteaux
Le mardi de 9h à 12h

Communauté d'agglomération
2 rives de Seine
270 Grande Rue
Le mardi de 14h00 à 17h00

Chanteloup-les-Vignes
Sur rendez-vous au 01.39.74.20.16

PAD (CCAS)
6 place du Trident
Chanteloup-les-Vignes
Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois
de 9h00 à 12h00

Juriste : Amandine RIPOLL

Contact / informations

ADIL Versailles
08.20.16.78.78
conseil@adil78.org



TRAVAUX

Chantiers de voirie



La CA2RS embellit les rues de son territoire...

Ainsi, à Triel-sur-Seine, la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine a entrepris les travaux de réfection des voiries et des réseaux d'eaux pluviales, avenue des Fontenelles et rue des Bois. Des places de stationnement et l'accès à l'école ont été créés, et des plantations ont été faites fin novembre.

Après que la ville de Verneuil ait entrepris les travaux de mise aux normes des réseaux d'eaux usées dans l'avenue des Cottages, la CA2RS a procédé à la reprise de l'enrobé et des accotements de l'avenue des Cottages, ainsi que la rue Pierre René et l'allée des Meuniers, pour la plus grande satisfaction des habitants.

À Chapet, la Grande Rue a été complètement rénovée, avec la création de ralentisseurs et une signalisation horizontale, afin d'améliorer la circulation des véhicules et la sécurité des piétons.

À Chanteloup-les-Vignes, dans le cadre de la rénovation urbaine et en partenariat avec l'EPAMSA, de nombreux travaux ont été réalisés dans plusieurs quartiers.

Cettons 2, un outil de développement économique



Inaugurée le 15 octobre 2009, la zone d'activités des Cettons 2 (25 hectares dédiés à une vingtaine d'entreprises), à Chanteloup les Vignes, répond aux besoins du territoire en termes de développement de l'emploi, puisqu'elle offre un potentiel de 600 à 700 emplois.

Zone exemplaire en matière de développement durable, elle offre entre autres une chaussée béton 100% recyclée (réduction des coûts de gestion, absence d'entretien) et un éclairage public alimenté par une éolienne.

Cette exigence porte également sur le choix des entreprises qui s'y implantent (16 hectares déjà vendus pour un potentiel de plus de 300 emplois).

La création des Cettons 2, véritable outil de développement économique, a été rendue possible par l'union des communes en communauté d'agglomération, la seule dans l'Opération d'intérêt national (OIN) à disposer de réserves foncières indispensables pour créer de l'emploi, générer des taxes professionnelles et assurer ainsi l'avenir du territoire.

D'ici à trois ans, la CA2RS créera une nouvelle zone d'activités de 80 hectares, l'Écopôle des Trois Cèdres, à Carrières sous Poissy.

Le Gaz Naturel de Ville (GNV) pour rouler plus propre !

C'est dans l'esprit de notre politique environnementale, et dans un souci de transparence en matière de diminution des gaz à effet de serre, qu'un marché de collecte des déchets ménagers a été contracté avec la société Véolia Propreté, en octobre 2008, pour les communes d'Andrésy, Carrières-sous-Poissy et Verneuil-sur-Seine. Celui-ci prévoit en effet la mise en place progressive de bennes au Gaz Naturel de Ville.

L'objectif est double :

Réduire la production de CO²

Il a été proposé de renouveler le parc des bennes au fur et à mesure des retraits des anciennes bennes, durant l'année 2009 et au début de l'année 2010. Véolia Propreté a en effet effectué une comparaison entre les émissions de gaz à effet de serre (tonnes d'équivalent CO²) des véhicules au gasoil et les émissions des véhicules fonctionnant au GNV : la production de CO² (tonnes équivalent) diminuera de 5,51 %, soit 14,15 T équivalent CO² en moins.

Réduire les nuisances sonores

L'ADEME a effectué une étude comparant les émissions



sonores entre un véhicule GNV (tests effectués avec un châssis IVECO) et un véhicule diesel (tests effectués avec un châssis Premium 270 Dci) dans les différentes configurations d'utilisation des bennes : le bruit baisse de 2,30 à 3,38% d'un mode de motorisation à l'autre. Il est donc certain que le GNV constitue une solution alternative aux carburants liquides traditionnels issus du pétrole, les résultats en matière de réduction des émissions de CO² étant prouvés.

Un bel exemple de l'action de la CA2rs en faveur de l'environnement.

Nettoyage des berges de Seine à Triel

À la demande de la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine, l'association Vive la Seine, qui a pour vocation l'éducation des populations à l'éco-citoyenneté et l'insertion par l'écologie urbaine, a conduit un chantier de nettoyage des Berges de Seine à Triel, le long de la Sente des Près Hauts, face à l'île d'Hernières.

Cette opération a duré trois jours et a permis le ramassage de plus de 80 m³ de déchets végétaux mais aussi de débris ménagers (cartons, cannettes vides...) qui souillaient la zone depuis plusieurs mois.

Cette remise en état de notre patrimoine naturel a été réalisée par trois jeunes en insertion, encadrés par un animateur de l'association AMS Décibels, spécialisée dans la réinsertion et les problématiques liées à l'emploi.

Les déchets ont été évacués grâce au bateau nettoyeur Le Silure, propriété du Port Autonome de



Paris et spécialement équipé pour lutter contre la pollution visuelle que constituent les déchets flottants sur le fleuve ou déposés sur ses berges par l'homme ou les courants.

Ce chantier a été rendu possible par le soutien du site PSA Peugeot Citroën de Poissy, du Port Autonome de Paris et de la CA2RS.

Chantier école : les loups de mer rament à nouveau vers l'avenir

À l'initiative de la CA2RS, deux épaves abandonnées ont été restaurées par l'Association des Compagnons d'Ile-de-France, dirigée par Pascal Quijoux, grâce au financement assuré par le Conseil régional et les fonds européens.

L'aboutissement d'une belle action, portée par la CA2RS et qui s'inscrit dans sa préoccupation de soutenir les activités respectueuses de l'environnement. Grâce à ce chantier école et au travail de restauration mené par 12 demandeurs d'emploi, ces deux bateaux de type loup de mer peuvent à nouveau naviguer. Un tel résultat n'était pourtant pas garanti, et il a fallu toute la ténacité et l'audace des formateurs de l'ACIF pour parvenir, en à peine 5 mois, à les remettre en état.

Pour se former et retrouver le chemin de l'emploi, les 12 demandeurs d'emploi ont en effet mené avec l'Association des compagnons d'Ile de France toutes les tâches de rénovation à partir d'épaves. Venus de tout le territoire de la Maison de l'Emploi Amont 78, ils ont pu réapprendre les gestes essentiels, pour s'adapter ou se réadapter à l'emploi, et disposent maintenant d'un savoir-faire correspondant aux attentes des entreprises.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans une collaboration active et un financement entre le Conseil régional, la Communauté d'agglomération et le Plan local d'insertion par l'emploi, avec le concours du Fonds social européen. La démarche humaine et sociale a constitué un élément essentiel de ce chantier école. Sur les 12 stagiaires, tous demandeurs d'emploi, il y avait 8 jeunes et 4 adultes.

À l'issue du chantier, deux des jeunes ont trouvé un emploi ; un autre a effectué une remise à niveau et intégré une formation pré-qualifiante dans le second oeuvre bâtiment ; trois adultes ont effectué, en complément de formation, une immersion en entreprise et deux ont trouvé un emploi.



Yannick Imbert, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, Pierre Cardo et ses collègues, respectivement président et vice-présidents de la communauté d'agglomération, n'ont pas hésité à manier les rames, sur le superbe plan d'eau de la BNO.

Il est à noter que l'association des Compagnons d'Ile-de-France assure le suivi des stagiaires durant les trois mois qui suivent la fin du stage. Encore un bel exemple d'action concrète et positive pour la formation et la réinsertion de publics privés d'emplois.

Connue en Ile-de-France pour son implication dans ce domaine, la CA2RS ne compte pas s'arrêter là ! Le prochain chantier de rénovation de bateau sera effectué sur « Le Lutin », acquis récemment par la CA2RS et destiné à transporter sur la Seine des groupes scolaires ou de personnes âgées, dans le cadre d'actions pédagogiques, ludiques ou culturelles, ou encore à développer des actions touristiques pilotées par la CA2RS.

Les prochains conseils
communautaires se tiendront les

lundi 1^{er} février 2010,
lundi 29 mars 2010

à la
Communauté d'agglomération
2 Rives de Seine

Publication

**Communauté
d'Agglomération
2 Rives de Seine**
270 Grande rue - CS 20539
78915 CARRIERES-SOUS-
POISSY Cedex

Directeur de publication
Pierre Cardo

Rédacteur en chef
Jacques Gaschet

N° ISSN 2105-178X
Tirage 30 000 exemplaires

**Conception-Rédaction-
Réalisation**

Communiquernature
01 42 89 45 87

Impression
Imprimerie Pierron
57200 SARREGUEMINES
03 87 95 14 31

Reproduction interdite.
N°2 - Décembre 2009

Contacts : Michèle Tautou
Responsable Service
Communication

Tél : 01 34 01 24 40
communaute@agglo2rs.fr

